

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2011 à 20h00, Maison de Commune

Présidence: M. Jean-Marc Schlaeppi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 08/2011 relatif au règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1. d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires ;
- 2. d'abroger le règlement communal sur les taxes de séjour et des résidences secondaires

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal du 26 septembre 2011.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi

La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz